

# ALCOOL ET DELINQUANCE

## RECENSION BIBLIOGRAPHIQUE

---

**AUTEURS :** Claudine PEREZ-DIAZ

**INSTITUT :** Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales (CESDIP)

**DATE :** Novembre 1999

**PUBLICATION :** Ronéo. 76 pages

<sup>1</sup> S'agissant d'une recension bibliographique, les nombreux travaux cités dans le texte intégral ne sont pas référencés ici sous peine de trop augmenter le volume de cette note. Les idées ou démonstrations sont restituées à leurs auteurs et à leurs contextes dans le texte intégral, tandis qu'ici le propos s'éloigne plus de l'intention de chaque auteur particulier pour en fournir une lecture plus distanciée, agencée selon notre réflexion, afin de rendre l'ensemble mieux intelligible. Certaines informations qui n'étaient pas utilisées dans le texte intégral servent ici à renforcer la cohérence des raisonnements que nous proposons.

<sup>2</sup> La criminologie évoquée ici relève de l'acception anglo-saxonne qui recouvre à la fois la criminologie classique où la délinquance était mise en correspondance avec des caractéristiques des individus, notamment physiques ou psychologiques, et l'approche actuelle de sociologie de la déviance qui s'appuie sur des conceptions théoriques très différentes où la délinquance est abordée en tant que phénomène social.

L'extrême abondance de la littérature étudiant la relation entre l'alcool et la délinquance est un phénomène ancien qui a connu des phases d'intensification ou de désintérêt au gré des préoccupations collectives. Tous ces travaux<sup>1</sup> attestent de la multifactorialité de cette question, d'autant plus complexe qu'elle relève de diverses disciplines. Leurs auteurs postulent, ou s'attachent à démontrer, un lien entre des comportements que d'aucuns rattachent à des spécificités individuelles et d'autres à des phénomènes de société. Parmi ces disciplines, retenons en particulier la criminologie<sup>2</sup> la sociologie, la psychologie, la psychiatrie, la médecine. Chacune a ses hypothèses, ses méthodes et ses techniques pour aborder un tel sujet. Et très rapidement, ces auteurs ont posé, presque intuitivement à l'origine, puis plus scientifiquement, le constat qu'il s'agissait d'un domaine multifactoriel et, partant de là, que son étude ne relevait pas de leur seule discipline. Il s'agissait alors pour certains d'entre eux de passer d'une pluridisciplinarité reconnue à une relative interdisciplinarité. Des chercheurs de ces disciplines tentent donc d'importer quelques savoirs des autres disciplines afin d'asseoir leur hypothèses, et de situer ou de compléter leur approche. Ceux qui le font de la façon la plus efficace peut-être sont les psychologues qui utilisent abondamment des modèles descriptifs ou expérimentaux qui permettent de structurer les phénomènes étudiés. Nous allons donc rassembler des éléments issus de diverses recherches qui pourraient contribuer à rationaliser et à améliorer les approches recensées, dont nous verrons qu'elles sont en bien des points critiquables. Et nous proposerons des moyens d'avancer un peu plus vers une interdisciplinarité reconnue comme indispensable, mais encore difficile à réaliser.

La psychologie oppose les approches "dispositionnelles", où le comportement de l'individu dépend surtout de ses caractéristiques individuelles, et les approches "situationnelles", où le contexte social est déterminant. Dans des approches plus globales, l'analyse des comportements des individus combine les deux dimensions. Le psychosociologue s'intéresse plus à l'articulation entre les approches dispositionnelles et situationnelles, en mettant éventuellement l'accent sur les secondes. Le sociologue quant à lui s'intéressera essentiellement aux secondes, mais devra prendre en compte certains aspects collectifs des premières. En effet, certains facteurs psychopathologiques ou des tendances à l'antisocialité qui sont considérés comme d'ordre individuel, pour ce qui serait de leurs mécanismes et éventuellement de leurs motivations, n'en prennent pas moins un caractère collectif à partir du moment où des individus porteurs de ces caractéristiques constituent des groupes suffisamment importants pour devoir faire l'objet d'une prise en charge spécifique. Qui plus est, l'interprétation de ces comportements individuels donne lieu à des définitions qui évoluent au cours du temps, transformations qui prennent un sens sociologique. Ces remarques permettent aussi de réfléchir à la scission qui s'opéra au cours du temps dans le champ de la criminologie.

Retenons que la consommation d'alcool et la délinquance sont des comportements qui,

comme tous les autres, sont régis par des facteurs internes (sensibilité ou vulnérabilité, personnalité, capital affectif et intellectuel...) et externes (les entourages et les forces sociales en présence...).

Une première étape consiste à mieux définir les termes de la relation à étudier.

## **I.- L'alcool**

Les individus entretiennent des rapports complexes avec leur consommation d'alcool.

Les définitions de l'"alcoolisme" varient d'un auteur à l'autre, changeant aussi au cours du temps et selon les disciplines. Il importe de distinguer deux groupes de consommateurs : ceux qui abusent (usage excessif ou usage à risque) et ceux qui sont devenus dépendants de l'alcool. Un troisième groupe réunit les usagers simples, dont nous ne traiterons pas, sauf lorsque cet usager occasionnel atteindra un seuil prohibé au volant ou un état d'ivresse en diverses circonstances.

L'"alcoolique" recouvre plusieurs catégories de "malades de l'alcool" qui ne sont pas tous dépendants du produit, au sens médical du terme. Les pathologies induites sont très variées, les diagnostics les plus souvent posés sont ceux de psychose alcoolique, de cirrhose, de cancers des voies aéro-digestives supérieures, d'atteintes neurologiques parfois assez invalidantes... Si tous les buveurs abusifs ne deviennent pas des alcooliques, tous les alcooliques ont été des buveurs abusifs pendant une période assez longue.

La consommation excessive et ponctuelle d'alcool est définie de diverses façons. L'excès dépend des circonstances (conduite d'un engin motorisé) et des tolérances et susceptibilités individuelles au produit, mais certaines altérations profondes des capacités sensori-motrices ou cognitives peuvent intervenir sans qu'aucun signe extérieur n'en atteste. Cette distinction pose problème lorsque la mesure de l'alcoolisation (alcoolémie) n'est pas effectuée et que la détermination de l'état se fait d'après l'observation de l'individu et de son comportement (qui correspond à l'alcoolisation manifeste).

L'"ivresse aiguë" a une place à part, car elle constitue un état qui peut concerner chacun des types précédents et entraîne des mesures et des risques spécifiques, tant en matière de santé que de dangerosité pour soi ou pour autrui.

Un autre type de consommateurs peut être identifié, appartenant à l'un ou l'autre groupe selon sa forme de consommation: les poly-consommateurs, de plus en plus nombreux. Ils utilisent simultanément ou alternativement diverses substances psychoactives ("drogues", médicaments, alcool...).

D'autres aspects des consommations d'alcool (types de boissons, de lieux, de socialisations) permettent de distinguer des sous-groupes dans ces grandes catégories d'usagers. Certaines de ces formes sont plus spécialement prédisposantes à des délinquances spécifiques.

L'alcoolisme est donc une notion qui évolue et dont il n'existe pas de définition opérationnelle généralement admise. De plus, les auteurs s'abstiennent souvent de mentionner les critères qui ont servi à identifier les alcooliques. Enfin, diverses mesures coexistent avec celles de l'alcoolémie. Des recherches sur l'alcool utilisent aussi des tests psychologiques (qui tentent de mesurer l'envie, absence de maîtrise de soi...) ou médicaux (le DSM-IV qui évalue l'abus d'alcool et le CM-10 qui cerne l'utilisation d'alcool nocive pour la santé). Elles se basent aussi sur l'identification de problèmes liés à l'alcool (cirrhose du foie ... ), des questionnaires spécifiques, des marqueurs biologiques...

Les bases de populations à étudier varient selon les hypothèses à vérifier et les possibilités d'accès existantes. La complexité de leur identification découle de l'indétermination des définitions des termes de la relation étudiée d'une part, de l'autre des difficultés

que pose un repérage, parfois peu compatible avec les libertés individuelles. Et lorsque des critères objectifs comme l'arrestation en état d'ivresse ou la prise en charge par un établissement spécialisé sont utilisés, des biais interviennent : repérage plus facile dans le premier cas, populations déjà sélectionnées dans l'autre. Des médecins légistes peuvent étudier des causes de décès ou des lésions spécifiques de l'alcoolisme, encore faut-il être mort et autopsié...

Il est donc nécessaire que les recherches utilisent des mesures les plus objectives possibles de l'alcoolisme ou des problèmes avec l'alcool. Toutefois, le découpage en catégories ne restitue pas les complexités de tels phénomènes. De plus, à chaque hypothèse doit correspondre une base de données appropriée, *a contrario* il faut adapter ses ambitions démonstratives à la population étudiée.

## II- Les infractions associées à l'alcool

<sup>3</sup> En particulier, le terme de "crime" couramment utilisé fait généralement référence à nos infractions de façon indifférenciée, et non à nos catégories de crime, délit et contraventions.

La consommation d'alcool seule n'est pas prohibée aux adultes, mais elle est depuis fort longtemps associée à des comportements à problèmes dont certains sont illégaux. En certaines circonstances, cette consommation constitue un élément d'une infraction: ce sont les infractions à connotation alcoolique directe. Il existe ensuite nombre d'infractions dont la commission est associée sous une forme ou une autre à la consommation d'alcool, sans que celle-ci constitue un élément de leur définition: ce sont les infractions à connotation alcoolique indirecte. Notons que la littérature consultée étant pour une grande partie étrangère, certaines catégories juridiques ne prennent pas le même sens<sup>3</sup>.

Les infractions à connotation alcoolique directe présentent par définition un lien avec l'alcool et la mesure de l'imprégnation alcoolique est prévue lors de la constatation des faits. Tous les auteurs s'accordent pour traiter à part ou pour écarter ces infractions lorsqu'il s'agit d'étudier la relation entre l'alcool et la délinquance. Nous avons opté pour cette seconde solution.

Les infractions à connotation alcoolique indirecte sont considérées comme liées à la consommation d'alcool sans que cela constitue un élément de leur définition. Mais la commission de l'acte réprimé est attribuée - plus ou moins explicitement, sous une forme ou une autre - à la consommation d'alcool. Ce sont en particulier des atteintes à la sécurité des individus parmi lesquelles trois situations sont distinguées: l'auteur est atteint d'alcoolisme chronique; l'auteur est en état d'ivresse au moment des faits; le passage à l'acte est motivé par l'état alcoolique de la victime de l'infraction, soit qu'un proche cherche à se débarrasser de l'alcoolique vécu comme une menace, soit qu'un individu profite de la faiblesse momentanée de sa victime pour la voler ou pour commettre un abus sexuel.

L'association entre l'alcool et la délinquance s'observerait donc essentiellement à travers des manifestations violentes à l'encontre des personnes et éventuellement des biens. Une spécificité de ce domaine est que la personne alcoolisée peut être aussi bien auteur que victime. Il faudra alors tenir compte de cette nouvelle complexité dans un domaine qui n'en manque pas.

Diverses infractions dont la commission pourrait être associée à l'alcool sont repérées dans la littérature :

- Homicides volontaires (assassinats, parricides, meurtres, coups mortels et autres blessures qualifiées comme crimes, empoisonnements).
- Crimes et délits contre les enfants (infanticides, coups à enfants).
- Coups mortels, coups et blessures volontaires (art. 309 s. - R. 40-1°).
- Homicide et blessures involontaires (art. 319 s. - R. 40-4°).
- Crimes et délits sexuels (viol, attentats à la pudeur sur adultes et mineurs, outrage aux bonnes moeurs, homosexualité, incitation des mineurs à la débauche).
- Incendies volontaires.
- Rébellion et outrages (rébellion, outrage à l'autorité publique, violences sur fonctionnaires et magistrats, délit de fuite, refus d'obtempérer).

- Dégradations d'objets d'utilité publique (monuments et autres).
- Vols (qualifiés et simples)
- Vagabondage et mendicité
- Violations de domicile, bris de clôture.

<sup>4</sup> Cette synthèse recense les apports de la littérature du xxème siècle, nous en avons repris quelques aspects sélectionnés qu'il n'y aurait guère de sens à résumer plus encore, d'autant que l'enseignement qui en ressort est que la question fut longtemps bien mal abordée en particulier pour des raisons méthodologiques dont nous rendons compte plus loin dans ce texte.

Nous allons tenter des rapprochements afin de voir comment chaque discipline ou courant traite la relation entre l'alcool et la délinquance et ce que cela apporte. A ces fins, nous avons préalablement rendu compte d'un état de ces questions effectué pour le Conseil de l'Europe dans les années 1980. Cet exposé à la fois large et synthétique rend compte des thèmes de recherches consacrées à l'analyse et l'évaluation du lien qui nous occupe<sup>4</sup>. Puis, nous décrivons diverses tentatives de mesure du lien entre l'alcool et des comportements délinquants. Ensuite, nous recensons les mécanismes supposés expliquer ces liens selon divers auteurs et disciplines. Enfin, les réserves épistémologiques et méthodologiques énoncées par les auteurs consultés sont réunies et discutées avant de proposer de nouvelles problématiques et méthodes de recherche.

### **III.- Bilan de travaux hexagonaux ou récents**

Tous les résultats réunis ici sont à considérer avec la plus extrême prudence, les remarques méthodologiques faites ultérieurement en relativisant largement la portée. La synthèse qui suit n'est donc pas à prendre comme un état des connaissances, mais comme un bilan de travaux à aborder d'un oeil critique.

#### **1.- La mesure du lien**

Les diverses mesures disponibles proviennent de recherches s'intéressant à des populations sélectionnées aux diverses étapes de la prise en charge judiciaire ou pénitentiaire, ce qui ne les rend pas directement comparables. Nous y reviendrons en quatrième partie.

Sur une population de condamnés hexagonaux durant un mois, une estimation des liens entre des groupes d'infractions et l'alcoolisation chronique ou aiguë de leurs auteurs ou victimes permet d'observer des associations plus fréquentes avec les homicides et incendies volontaires, largement en tête, puis les crimes et délits contre enfants, violations de domicile et bris de clôture, rébellion et outrages... Selon des données collectées en cour d'Assises ou dans des expertises judiciaires, des coups et blessures volontaires et des attentats aux moeurs paraissent aussi fréquemment associées à l'alcool. Un autre résultat illustre la différence notable de co-occurrence de l'alcoolisation avec des meurtres, où elle est fréquente, et des assassinats, où elle est rare. Cela est concordant avec d'autres recherches qui observent que les homicides volontaires commis sous l'emprise de l'alcool sont rarement prémédités.

Lorsque deux populations pénitentiaires sont comparées, un groupe d'alcooliques (alcoolisme aigu ou chronique) et un groupe témoin de non alcooliques, on observe que la désocialisation de l'alcoolique incarcéré n'est pas majeure, elle est comparable à celle des non-alcooliques incarcérés. L'alcoolisme serait un facteur déterminant pour un certain nombre de délits comme les attentats à la pudeur, les coups et blessures et les homicides. Il serait significatif pour les vols et les infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS). Trois groupes de populations alcooliques délinquantes sont mis en évidence: des toxicomanes ayant un appoint alcoolique et commettant des ILS et des vols; une population assez bien insérée commettant des délits sexuels, des coups et blessures et des homicides; une faible population nettement désinsérée, les sans domicile fixe. La fréquence des incarcérations diminue pour la population non alcoolique de l'échantillon, alors qu'elle ne le fait pas pour les alcooliques.

Dans un autre travail sur des détenus, l'alcoolique ne présente pas de caractéristiques sociales différentes des autres délinquants, sauf pour ce qui est de sa précocité dans la délinquance et de la nature des actes commis qui sont préférentiellement des homicides,

des viols et des attentats à la pudeur. Le rôle de "l'alcoolisme" semble particulièrement important dans le groupe des violeurs.

La relation entre des cambriolages et l'alcool est étudiée et si de nombreux délinquants rapportent avoir agi sous l'emprise de l'alcool, c'est souvent parce qu'il est dans leurs habitudes de boire et qu'ils ne voient pas de raison d'en changer avant d'agir.

Des données collectées par des instituts de médecine légale sur des personnes autopsiées montrent d'autres aspects de ces populations. Les personnes décédées par homicides sont les plus fréquemment alcoolisées, suivies par les accidentés, puis par les morts naturelles alors que les suicidés s'alcoolisent peu et nettement moins souvent. Les décès les plus alcoolisés, quelle que soit leur qualification évoquée ci-dessus, sont surtout occasionnés par des chutes, des incendies, des rixes, des noyades, des blessures par arme blanche ou à feu.

L'examen des tissus du foie des victimes permet de voir qu'elles sont très souvent atteintes d'alcoolisme chronique, outre le fait qu'elles soient fréquemment sous l'emprise de l'alcool au moment des faits. Un autre résultat montre que de nombreuses personnes vivantes ayant

une alcoolémie élevée, voire très élevée, ne présentent aucun signe de cette alcoolisation lors d'un examen clinique. Cela explique la difficulté qu'il y a à identifier un buveur d'habitude. Des travaux étrangers confortent ces observations hexagonales.

Dans des crimes de sang, il est fréquent qu'au moins un des deux protagonistes soit alcoolisé et c'est même souvent le cas des deux antagonistes. Les rôles d'auteur et de victime se distribuent alors au gré des circonstances, voire du hasard.

## **2.- La nature des liens**

La nature du lien supposé varie selon les époques, les circonstances, les disciplines et les méthodes de recherche. Au fil du temps et des préoccupations théoriques, méthodologiques et épistémologiques, les explications apportées aux observations effectuées varieront. Cette relation sera tour à tour interprétée comme d'ordre causal (cause ou conséquence), comme une corrélation (ce qui suppose un lien direct sans qu'il soit forcément causal) ou une covariation (ce qui laisse envisager une relation plus complexe) et enfin, dans sa forme la plus indéterminée, une concomitance sur laquelle il convient de s'interroger. Les diverses mesures de ces liens effectuées sur des variables descriptives - psychologiques ou sociologiques - sont complétées par des mesures de plus en plus sophistiquées, qu'il s'agisse de tests psychologiques ou psychiatriques, d'analyses chimiques ou d'expériences de laboratoire.

En dépit de sérieuses critiques méthodologiques sur les recherches portant sur le lien alcool-délinquance, de nombreuses explications de cette association existent. Celles-ci se divisent en deux catégories: la délinquance résulte des modifications de la personnalité induites par l'alcoolisme, la délinquance résulte de la "détérioration sociale" provoquée par l'alcoolisme. Les explications du premier type sont d'ordre psychologique ou psychiatrique, les secondes d'ordre sociologique.

Des médecins étudient les constituants chimiques de l'alcool et tentent d'isoler leurs effets sur l'organisme, tant au niveau des pathologies induites que des comportements. Les psychiatres, en particulier, analysent les effets de l'alcool, seul ou associé à d'autres pathologies mentales. Une compétence particulière leur étant reconnue en ce domaine, ils sont requis comme experts par les autorités judiciaires qui appréhendent le rôle de l'alcool - particulièrement lorsque sa consommation n'est pas réprimée en soi - sous l'angle de la responsabilité pénale. Enfin, les sciences humaines s'intéressent à son influence sur les comportements selon un certain nombre de caractéristiques individuelles (les psychologues) ou sociales (les sociologues, les anthropologues...) et selon ses modes de consom-

mation.

Les deux aspects envisagés sont l'intra-personnel qui recouvre à peu de choses près les variables dispositionnelles et l'inter-personnel, c'est-à-dire les relations d'un individu aux groupes auxquels il participe et leurs valeurs, soit pour l'essentiel, des variables situationnelles. Les premières expressions de la prise en compte de ces divers aspects, envisagées par des usagers d'autres disciplines manquèrent de nuances. Des travaux plus récents, surtout en psychologie, permettent d'importer des notions mieux définies et plus objectives, éventuellement assorties de modèles qui précisent les articulations possibles entre elles ou avec celles d'autres domaines. Notons en particulier l'intérêt des modèles du type bio-psycho-social qui articulent les effets des substances, les caractéristiques du consommateur et les événements situationnels; de plus ils subdivisent l'altercation en trois étapes d'escalade conflictuelle. Que ces notions soient utilisées plus ou moins largement selon le type de données disponibles, cela aide à les importer à bon escient afin d'analyser des interactions.

D'autres travaux, sociologiques ou anthropologiques, illustrent des manifestations du lien étudié. Basés sur de très petits échantillons non représentatifs, ils ne peuvent contribuer à une véritable identification d'un tel lien. Ils ont donc été momentanément écartés. Toutefois, ils devraient être consultés afin de sélectionner des hypothèses à vérifier et des variables à observer sur des échantillons plus importants. Notons en particulier la contribution de l'anthropologie à la reconnaissance de l'idée que l'expression agressive de l'alcoolisation constitue une particularité occidentale.

Des études expérimentales permettent d'étudier plus à fond les relations entre l'alcool et l'agressivité qui entraînerait d'éventuelles violences dont nous avons vu qu'elles constituaient l'essentiel des supposés problèmes de délinquance en la matière. C'est aussi l'occasion d'observer que le contexte expérimental peut fausser les observations.

Un bilan interdisciplinaire centré sur les relations entre l'alcool et l'agression donne des pistes de recherches prioritaires. L'agression intoxiquée est perçue comme résultant d'un processus interactionnel comprenant de nombreux facteurs ou causes. D'abord, les structurations sociales et culturelles de l'intoxication et de l'agression exercent une puissante influence sur la consommation d'alcool et ne sont pas encore suffisamment comprises. Ensuite, le rôle modérateur de facteurs individuels sur les agressions sous l'influence de l'alcool doit être mieux étudié, en particulier la prédisposition à l'agression et les différentes attentes individuelles, quant à l'alcool et à l'agression, car très peu d'individus deviennent agressifs chaque fois qu'ils ont bu<sup>5</sup>. Par ailleurs, la recherche sur le rôle des effets pharmacologiques de base de l'alcool, accroissant la probabilité de comportements agressifs, fournit un aspect critique qui contribue à la compréhension des agressions intoxiquées. L'environnement et le contexte de la consommation jouent aussi un rôle considérable en la matière et devraient être mieux étudiés. Ce type d'agressions devrait également être étudié comme un processus interactif entre des individus, des situations et des effets de l'alcool dans des conditions expérimentales et réelles. Enfin, sont indiquées des directions de recherche prometteuses portant sur les moyens d'intervention sur de tels comportements. Cet article rassemble les connaissances et les avis de nombre des meilleurs connaisseurs nord américains de ces questions et issus de diverses disciplines. Il recense aussi les principaux travaux et des synthèses de la littérature sur l'alcool et les agressions.

<sup>5</sup> Il faut alors étudier les mécanismes modérateurs qui se mettent en place ou pas, à ces différentes occasions.

Cette synthèse, à la fois-analytique, critique et prospective offre une vision d'ensemble dont certains aspects nous concernant plus particulièrement. L'intérêt des travaux portant sur le rôle des attitudes et des attentes est relevé, ainsi que celui de ceux qui s'intéressent aux différents niveaux de contrôle social, en particulier les interventions institutionnelles de contrôle et de soin. L'accent est mis sur certains travaux portant sur l'alcool, perçu comme une circonstance atténuante de l'agression, par la population ou par le système judiciaire, ce qui aiderait à clarifier le rôle du contrôle social, formel ou informel en ces matières, dans une société et à un moment donné. Il s'agirait alors

d'étudier les normes et les valeurs en vigueur dans la population (ce qui est déjà fait au moins pour partie, notamment auprès des jeunes) et chez les acteurs du système judiciaire, en général et aussi surtout à l'occasion de leurs pratiques professionnelles.

#### **IV.- La problématisation du lien**

L'étude de la relation entre l'alcool et la délinquance a présenté de nombreux défauts qu'il faut rassembler afin de proposer divers moyens pour y remédier. La littérature criminologique laisse entendre qu'il existe une relation statistique entre l'alcoolisme et la délinquance puisque de nombreux travaux ont montré qu'un pourcentage élevé de délinquants sont alcooliques et qu'un fort pourcentage d'alcooliques ont déjà été condamnés. Mais l'ensemble de ces travaux ne présente qu'un intérêt limité, notamment du fait des complexités que recèlent les définitions de la délinquance et de l'alcoolisme et de graves lacunes des démarches et des méthodes qui visent à établir cette relation.

Pour évaluer le lien entre alcoolisme et délinquance traditionnelle, il y a des biais de sélection propres aux populations étudiées. En effet, lorsque les travaux portent sur des détenus, ils ne sont pas représentatifs de ceux qui sont jugés coupables de cette infraction. Les plus jeunes, ceux qui bénéficient de meilleures garanties de représentation, les primo-délinquants ne présentent pas les mêmes probabilités d'être condamnés à de l'emprisonnement ferme. Dans les cas où l'étude porte sur les condamnés, il faut tenir compte de ce que tous les auteurs ne sont pas pris, ni condamnés. Il se pourrait que les alcooliques qui commettent des infractions soient du fait de leur état plus souvent repérés, arrêtés et condamnés que d'autres; récidivistes de ce fait, le processus s'accélérerait encore... Pour que des résultats soient significatifs, il faut disposer de bases de comparaison: populations mères, groupes témoins ou statistiques nationales. S'il y a 30% d'alcooliques dans un groupe de délinquants, ce résultat n'indique une liaison positive qu'à condition que dans un groupe comparable de non délinquants, il y ait sensiblement moins d'alcooliques. Si tel n'était pas le cas, il faudrait conclure que l'alcoolisme contribue à diminuer le taux de délinquance! Il faut considérer ces comparaisons là avec prudence, car la répartition des phénomènes n'est pas uniforme: les deux sous populations - alcooliques et délinquants - sont de plus caractérisées par leur appartenance aux couches de la société les plus défavorisées. Il faudrait donc comparer les résultats sur un groupe à ceux obtenus dans des tranches de la population qui leur sont plus directement comparables par ailleurs. Les rares travaux menés en ce sens tendent à montrer qu'alors, les différences se réduisent. Cette dernière démarche constitue une approche longitudinale.

Plus généralement, on observe que les recherches sont plus souvent rétrospectives que longitudinales, en dépit des qualités démonstratives très supérieures des secondes, certes beaucoup plus coûteuses. Les premières tentent d'expliquer pourquoi un groupe qui possède une caractéristique se trouve dans telle situation, laissant dans l'ombre tous ceux qui présentent cette caractéristique sans pour autant être dans cette situation. Les secondes s'attèlent aux deux problèmes à la fois, en étudiant une population qui présente cette caractéristique et en analysant pourquoi certains rencontrent cette situation et d'autres pas. D'où la nécessité de disposer d'un groupe témoin pour construire une démonstration de type "causal" qui est alors beaucoup mieux établie. Par exemple, pour établir le rôle de l'alcool dans l'agression, il faut connaître la consommation des non-agresseurs. Et un auteur donne, en guise d'avertissement, une sorte de contre-exemple: si la moitié de la population de Glasgow est saoule le samedi soir, le fait que les agresseurs soient aussi saouls ce soir là ne renseigne pas sur le lien entre l'alcool et la délinquance.

Ainsi, la plupart des recherches en la matière sont gravement critiquables, mais il est indubitable qu'un pourcentage notable de délinquants sanctionnés pour des infractions traditionnelles ont un problème de boisson. De là à franchir le pas de l'interpréter - comme une relation entre les deux phénomènes, les recherches actuelles ne le permettent pas. L'hypothèse d'une interaction est retenue pour qualifier la relation étudiée. Il faudrait donc observer les habitudes de consommation, les problèmes de boisson et la dépendance psychologique mesurés à l'aide d'un certain nombre d'échelles<sup>6</sup> d'une part, et d'autre

<sup>6</sup>Les échelles sont des ensembles de questions (cohérentes et stables) qui servent à mesurer un phénomène (qui relève d'attitudes, de comportements ou de symptômes en observation clinique) afin de discriminer des individus qui présentent ce phénomène d'autres qui ne le présentent pas. Elles permettent aussi de classer des individus en fonction de leur score, calculé selon leurs réponses aux questions posées.

part la délinquance afin d'identifier leurs interrelations.

En résumé, les corrélations observées entre l'alcool et la violence ne doivent pas amener une conclusion simpliste en termes de causalité, alors que cette relation n'est que le résumé commode d'une chaîne argumentaire. L'opinion publique assume l'idée que l'alcool stimule certains mécanismes agressifs ou désinhibe au point d'autoriser des manifestations instinctives qui s'expriment par des agressions criminelles. Un certain nombre de précautions sont toutefois à prendre avant de soutenir de tels raisonnements. On ne tient pas compte de ce que beaucoup de consommateurs ne deviennent ni agressifs, ni criminels. De nombreux facteurs tels que les délais d'action et le métabolisme des buveurs chroniques, l'influence de l'alcool selon le bol alimentaire doivent être pris en compte. Les diverses boissons contiennent de très nombreuses substances dont les effets sont mal connus, celles-ci pourraient être des facteurs importants de changement des prédispositions comportementales. D'où l'importance de différencier les boissons alcoolisées autrement que par leur teneur en éthanol.

Il a été constaté que de nombreuses recherches en la matière sont inutiles pour diverses raisons. La première procède d'un déficit de théorie générale sur ces questions, ce qui leur ôte toute véritable envergure. La seconde vient de ce que les méthodes utilisées altèrent une grande part du sens prêté aux résultats collectés. Car ces productions voulaient atteindre le lien qui existerait entre l'alcool et la délinquance, le mesurer et si possible attester d'une relation causale couramment postulée. L'entreprise était vouée à l'échec faute de définitions précises des termes de la relation étudiée, de définition d'une population à observer en fonction des hypothèses avancées, de mesures adéquates et de réflexions suffisamment avancées sur les notions de cause, de corrélation, de co-variation et de co-occurrence. Mais certains de ces travaux ont utilement renseigné sur de nombreux aspects ayant trait tout autant à "l'alcoolisme" qu'à des populations spécifiques présentant une telle caractéristique et commettant des infractions auxquelles le juridique, le judiciaire et le pénitentiaire doivent apporter des réponses. Et ces populations là sont assez importantes et variées pour que, quel que soit le sens attribué au rôle de l'alcool, il faille bien savoir quelles réponses sont apportées à ces comportements d'usage abusif aux divers niveaux des institutions pénales et sanitaires.

La relation causale de l'alcool en matière de délinquance - si tant est qu'elle puisse ne serait-ce que partiellement être établie - n'aurait de véritable sens qu'en ce qu'elle ajouterait un argument supplémentaire à ceux qui existent - déjà largement démontrés - en matière de santé publique, notamment quant au rôle de l'alcool en matière de mortalité prématurée évitable. A ce moment, l'argument de la délinquance induite viendrait s'ajouter à ceux du monde médical pour inciter les pouvoirs publics à agir en amont sur les consommations d'alcool qu'il conviendrait de diminuer, ou globalement ou chez certains groupes, par divers moyens relevant de politiques publiques de prévention et d'éducation. Mais au fond, que certaines délinquances - ou certaines de leurs formes - soient induites ou non par l'alcool, le fait qu'il faille répondre à la concomitance observée relativement fréquemment demeure. La question est alors de savoir si l'on veut se contenter d'y répondre à l'aval, c'est-à-dire après commission d'actes réprimés par la loi, ou si le problème qui se pose à ce niveau là est suffisant pour que l'on s'attelle à y répondre en amont, par la prévention et l'éducation. Une telle orientation vers des effets à plus long terme ne doit pas détourner l'attention de la nécessité d'améliorer les réponses de l'aval, ici le système pénal pris dans son ensemble et le système de soins. L'observation des populations concernées, de leurs prises en charge aux divers stades ainsi que celle des normes et des savoirs prévalant en la matière - dans la société, chez les acteurs du système pénal et des structures de soins - devient alors aussi importante, si ce n'est plus, que de déterminer une hypothétique part causale dans la relation étudiée.

Les savoirs réunis illustrent combien l'interdisciplinarité s'avère indispensable pour étudier la relation entre l'alcool et la délinquance. En particulier, plus que les clivages disciplinaires usuels, le passage des disciplines qui s'intéressent de diverses façons à l'interne et/ou <sup>7</sup> à l'individuel à celles qui s'attachent à l'externe et/ou au collectif sou-

<sup>7</sup>Cette nuance ne prétend pas amalgamer ces deux approches qui relèvent pour partie de disciplines différentes, mais il s'agit ici de simplifier les problèmes afin d'individualiser les divergences disciplinaires et théoriques les plus considérables dans un domaine qui meut des notions complexes et imbriquées.



lève de grandes difficultés. Il faut se poser la question de savoir comment et jusqu'où tenter d'articuler deux démarches qui relèvent de disciplines et de thématiques très différentes.

A cela, deux réponses peuvent être apportées. A l'évidence, la première serait de réunir des équipes de recherche pluridisciplinaires. La seconde consisterait à tenir compte des implications que l'état des savoirs dans les autres disciplines peut avoir dans la sienne au moment où l'on tente d'aborder un sujet. Ce serait là une avancée concrète vers l'interdisciplinarité. Par exemple, en puisant dans les modèles qui traitent de la relation entre l'alcool et l'agressivité, il sera plus facile - qu'il s'agisse d'approches quantitatives ou qualitatives - de savoir à quelles variables il convient au minimum de s'intéresser (quitte à ne pas le pouvoir, ce qui est autre chose), sous quelle forme les recueillir et éventuellement les mesurer. Ensuite, avec quelles autres variables convient-il de les comparer, comment, jusqu'où, pour en conclure quoi ?

N'en demeure pas moins une interrogation quant à la légitimité que peut avoir un sociologue à s'intéresser à des comportements que des recherches, parmi les plus avancées en divers domaines, s'accordent à reconnaître comme relevant plus de la psychologie, voire de la psychiatrie, même si une place est toujours laissée au social. Nous y avons répondu pour ce qui est de la nécessité d'étudier des populations potentiellement ou déjà prises en charge par les systèmes de contrôle et de soins. Au-delà, il semblerait que le fait de souffrir de tel ou tel problème, psychologique ou psychiatrique, dont une cause prépondérante serait à rechercher dans l'interne et/ou l'individuel n'enlève en rien deux autres aspects qu'il faut aussi considérer. Le premier provient de ce qu'une part encore mal connue de ces causes multiples (ou conditions favorisantes) relève du social, qu'il s'agisse à l'évidence de sexe ou d'âge, mais aussi de catégories socioprofessionnelles comme nous l'avons vu, de positions face à l'emploi, de conditions de vie... Le second aspect tient à ce que des groupes sociaux semblent, plus que d'autres, présenter de tels problèmes: les couches les moins favorisées de la société, celles qui sont désinsérées ou en voie de l'être.

<sup>8</sup>L'étude de certaines populations pénitentiaires montrerait que la désinsertion ne serait pas ne spécificité des détenus qui se reconnaissent comme alcooliques, mais de nombreux pas sont encore à faire vers une démonstration établie. Et un petit noyau de sans domiciles fixes alcooliques et détenus est identifié localement. Notons que des variations régionales importantes et inexplicables ont été mentionnées lors d'un récent colloque consacré à la relation entre l'alcool et la précarité.

Il faut aussi relever que les manques théoriques relevés dans le domaine doivent être palliés, dans une première étape, par des problématiques fermes, associées à des méthodes soigneusement élaborées. Outre les appartenances et interrelations disciplinaires largement évoquées et qu'il est indispensable de prendre en compte, la première démarche serait de mettre en relation explicite ces trois aspects (hypothèses, méthodes (base de données et techniques), variables) en analysant soigneusement leurs interactions. Une fois un problème identifié et des hypothèses posées, la population étudiée, les méthodes et les variables collectées permettent-elles de répondre à la question, intégralement ou partiellement? La démarche, pour être basique, n'en semble pas moins avoir souvent fait défaut. Ultérieurement, des résultats empiriques bien établis pourraient enrichir des courants théoriques, voire en susciter de nouveaux du fait d'une avancée interdisciplinaire.

L'ensemble de ces approches amène à formuler deux types de réponses aux questions quant à l'existence et à la nature d'une relation entre l'alcool et la délinquance:

- Pour ce qui est d'un lien causal ou même d'une corrélation, les recherches sont suffisamment fragiles sur le plan méthodologique et complexes quant à l'évolution des connaissances pour qu'il faille les considérer avec la plus grande réserve. Par ailleurs, les travaux des psychologues et des psychiatres inciteraient à mentionner l'alcool comme un facteur favorisant une agressivité qui parfois donnerait lieu à des expressions violentes, chez certains individus et en certaines circonstances. L'altération d'autres fonctions, cognitives et psychomotrices, serait, quant à elle, bien établie.

- Pour ce qui est d'une co-occurrence, le problème de l'alcool existe de fait et se pose même avec acuité dans diverses populations délinquantes. Il faut donc le traiter et pour cela bien connaître les réponses institutionnelles qui lui sont actuellement apportées, d'ailleurs indépendamment même de toute hypothèse causale.

En ce qui concerne la population générale, le problème de l'alcool se pose autrement et, même si l'on admet que nombre de ceux qui usent ou abusent de l'alcool ne vont pas

passer à l'acte violent volontaire, les conséquences sanitaires de ces comportements posent aussi problème. C'est alors au système de santé de répondre à ces problèmes par la prévention ou par des soins lorsqu'un usage devient abusif ou lorsque des pathologies se développent. Et c'est aux systèmes judiciaires et sanitaires de répondre conjointement soit aux comportements de violence involontaires - actuellement liés massivement à la route - soit aux comportements de violence volontaire. Sans oublier que les infractions routières constituent un moyen de repérer des individus ayant un problème avec l'alcool et qu'à cette occasion, ceux-ci pourraient être sensibilisés au problème et éventuellement orientés, plus fréquemment et plus efficacement que cela ne semble actuellement fait, vers les systèmes de prévention ou de soins.

## **SOMMAIRE**

Introduction

Chapitre I – La relation entre l'alcool et la délinquance: bilan critique

Chapitre II – Les mesures du lien alcool-délinquance

Chapitre III – La nature de l'influence de l'alcool sur les comportements

Conclusion